PARADE DE NOËL
Vendredi 19 décembre 2025 dès 19h30



LÉGENDE

- Parcours de la parade de noël
- Déviation NAMUR vers DAVE
- Déviation NAMUR vers ERPENT/LOYERS
- Déviation ERPENT/LOYERS vers NAMUR
- Déviation DAVE vers NAMUR
- **PMA** Poste Médical Avancé
- **Zone impactée par les mesures de circulation et/ou stationnement**
 Interdiction de circuler
 et/ou Voie sans issue ou sens unique
 et/ou Interdiction de stationner

Se conformer à la signalisation mise en place dans chaque rue ainsi qu'aux instructions des services de police le jour de l'évènement

POUR TOUTE **DEMANDE D'INTERVENTION POLICE, POMPIERS, AMBULANCE,** **CONTACTEZ** LE **112**

INTERDICTION DE STATIONNER – DE 05H00 À 00H30 (LE LENDEMAIN)

- Rue de la Gare Fleurie :
 - zone de parking devant la gare
 - le long du parking SNCB entre cette zone et la rue de Géronsart
 - Parc Astrid, y compris le parking côté rue de Géronsart

INTERDICTION DE STATIONNER – DE 16H00 À 00H30 (LE LENDEMAIN)

- Rue de Géronsart (de la rue de Dave à l'accès au parking d'Acinapolis)
- Avenue du Bourgmestre Jean Materne (entre l'avenue de la Dame et la rue Mazy)
- Rue d'Enhaive (entre l'allée du Stade et l'avenue du Bourgmestre Jean Materne)
- Rue Van Opré (entre la rue des Brigades d'Irlande et l'avenue du Bourgmestre Jean Materne)
- Rue de Coppin (entre l'avenue de la Citadelle et l'avenue du Bourgmestre Jean Materne)
- Avenue de la Citadelle (entre la rue de Coppin et la rue de Dave)
- Rue de Dave (entre la rue de Francquen et l'avenue du Bourgmestre Jean Materne)
- Avenue Gouverneur Bovesse (entre l'avenue du Bourgmestre Jean Materne et la rue Brigade Piron)
- Rue Lambin
- Rue Mottiaux (entre la rue de Coppin et la rue de Dave)
- Rue Renée Prinz (entre la rue de Coppin et la rue de Dave)

DÉTAILS DES MESURES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT : WWW.NAMUR.BE/PARADE-RTL

Editeur responsable : Ville de et à 5000 Namur - Décembre 2025